

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Joseph GARCIA, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 21/05/2025	Nombre de votants	11
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	11
Nombre de membres présents 11	Pour	11
Nombre de procuration 00	Contre	00

25.35 - Acquisition foncière - Autorisation donnée au Maire pour prendre contact et entamer une éventuelle négociation - Achat parcelle AA 331 sise rue des Ecoles

Rapporteur : Hervé PINEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente du bien immobilier situé rue des Ecoles, cadastré AA 331 (superficie 138 m²).

Il s'agit d'un hangar, ancien bâtiment agricole des années 50, de construction métallique (non bardée), complètement indépendante des murs de mitoyennetés, avec toiture en tôles acier et translucides (à refaire entièrement), avec en façade deux portes en bois recouvertes de tôles.

Ce bâtiment ne possède pas de compteurs d'eau et d'électricité, mais les réseaux passent devant la construction.

La valeur est estimée entre 70 000€ et 85 000€ net vendeur.

L'acquisition de ce bâtiment, situé à proximité des commerces, des écoles et de l'église, permettrait à la commune de disposer de foncier au cœur du bourg. Celui-ci pourrait utilement être utilisé, après réfection, comme :

- Local de stockage pour le matériel communal
- Local jeunes (pour une activité de type « garage outils en main », ou salle de jeux)
- Local à vocation commerciale, soumis à bail commercial

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

Considérant la mise en vente du bien immobilier situé rue des Ecoles - 17137 MARSILLY, cadastré AA 331 (superficie 138 m²), au prix compris entre 70 000 euros et 85 000 euros,

Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir ce bien, en vue de réaliser un projet communal,

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 euros pour les acquisitions,

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 euros, et que l'avis de France Domaines n'est donc pas requis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition du bien immobilier susvisé (parcelle AA 331), sis rue des Ecoles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre contact avec les vendeurs ou leur représentant (notaire), pour entrer en voie de négociation et, le cas échéant, faire une proposition d'achat de la parcelle susvisée, dans la limite du prix de 85 000 euros ;
- **PREND** acte du fait que Monsieur le Maire devra, si un accord est trouvé, être autorisé par le Conseil Municipal à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 02 juin 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



La Secrétaire de séance,
Annie COURCY

A large, stylized black ink signature of Annie Courcy.